

Message N° 2023/50 du Conseil communal au Conseil général
du 12 décembre 2023

**Informations sur le travail du GT « périmètre scolaire »
et proposition au Conseil général de vote de principe pour le lancement d'un
concours d'architectes**

1. Introduction

Suite aux interpellations de divers groupes parlementaires et membres du Conseil général au sujet de la variante choisie et annoncée par le Conseil communal lors de la séance du 16 mai 2023 (variante 1, salle de rythmique, CHF 13.4 mio), une séance extraordinaire a été organisée le 28 août 2023. A cette occasion, le Conseil Communal a présenté sa vue d'ensemble des investissements communaux futurs, les 7 variantes du périmètre scolaire qui avaient été analysées, ainsi que les taux d'impôts correspondants dès 2029. Il a également annoncé qu'un groupe de travail sera mis sur pied pour approfondir le thème de l'agrandissement du périmètre scolaire, y inclus la salle de gym faisant débat.

2. Activités du groupe de travail périmètre scolaire et conclusions du GT

Pour rappel, un groupe de travail a été constitué et regroupe 14 personnes (10 membres du Conseil général, commissions et conseil des parents, ainsi que 4 membres du Conseil communal). Dans une atmosphère constructive, le groupe de travail s'est réuni à 5 reprises. Il a réfléchi à des variantes supplémentaires qui ont été transmises aux groupes politiques, commissions ou conseil des parents par l'intermédiaire des personnes les représentant. L'architecte accompagnant le projet a également été convié à participer à deux séances du GT.

Conclusions du GT :

Après discussion sur les différentes possibilités, le GT est arrivé aux conclusions suivantes :

- Réalisation d'un mandat d'étude parallèle (MEP) ou d'un concours d'architecture pour le projet « Périmètre scolaire » : 14 oui pour le concours
- Programme relatif aux besoins scolaires : validation du programme par 13 oui ; 1 non
- Réalisation du projet sur le périmètre scolaire existant : 14 oui
- Réalisation d'une salle de gym supplémentaire à prévoir dans le concours : 13 oui ; 1 non
- Votation à prévoir au CG de décembre 2023 sur une variante avec une salle double en parallèle de l'existante (agrandissement de la salle actuelle, pour un coût supplémentaire d'environ CHF 3 mio.) : 14 oui
- Votation à prévoir au CG de décembre 2023 sur le nombre de place de parking (actuellement 51 places) : 14 oui
 - Option : 25 places : choix de société (avec une réduction du nb de place dans les coûts de la variante 10)
 - Option : Maintien d'environ 50 places (avec la construction d'un couvert pour un coût supplémentaire d'environ CHF 1,4 mio)
- Réalisation d'abris PC : 10 oui ; 4 non



- Votation à prévoir au CG de décembre 2023 pour le lancement du concours : 13 oui ; 1 non

En outre, les membres du GT se sont accordés à l'unanimité sur les éléments suivants :

- Le déclenchement de l'investissement (ou des investissements) est conditionné au vote des crédits de construction par le CG.
- Une priorisation des investissements globaux sera nécessaire avant de se prononcer sur les crédits.
- La Commission financière préparera un préavis pour le CG de décembre 2023.

Votations de principe par le CG :

A l'unanimité, le GT propose aux membres du Conseil général de se prononcer sur les éléments suivants, sous forme de « votations de principe » afin d'aller de l'avant sur ce projet :

1. Votation de principe sur la variante retenue par le GT. Il s'agit de : 1. Besoins scolaires, 2. Bibliothèque modulable, 3. Aménagements extérieurs, 4. Salle de gym supplémentaire, 5. Abris de protection civile.
2. Votation de principe sur le parking avec la réduction à 25 places de parc, ce qui représente un choix de société en termes de mobilité douce avec une réduction dans les coûts de réalisation.
Autre option soumise à votation : le maintien du parking actuel avec environ 50 places, ce qui impliquera la construction d'un couvert pour un coût supplémentaire d'environ CHF 1,4 mio.
3. Votation de principe sur la réalisation d'une salle double, à inclure dans le programme du concours. Coût supplémentaire d'environ CHF 3 mio.
4. Votation de principe : Sur la base des décisions prises, est-ce que le CG est favorable à lancer le concours au début 2024 ?

Lors de la séance du CG du 12/13.12.2023, de brèves explications seront données sur les variantes non retenues par le GT et surtout sur le programme de la variante 10 qui constituera la base du lancement du concours.

3. Planification

Concours d'architecture :

Si les membres du CG donnent leur accord de principe sur le lancement du concours avec une clarification sur le programme du périmètre scolaire, le concours d'architecture pourrait être lancé au printemps 2024. Il déterminera l'emplacement des nouveaux bâtiments, la transformation des bâtiments actuels et l'aménagement des espaces verts et/ou parking. Il définira également les divers critères du projet.

Les crédits y relatifs seront soumis au Conseil général, plus tard, au fur et à mesure de l'avancement du projet.

Finances :

Le concours déterminera la planification des réalisations, leurs coûts et le volume financier global. Ce projet aura inévitablement des conséquences financières sur la fiscalité communale et cela quelle que soit le programme choisi. C'est pourquoi le GT, comme mentionné ci-dessus, demande une priorisation des investissements globaux avant de se prononcer sur les crédits d'investissement (à soumettre au CG une fois les résultats du concours connus). A ce moment-là, il sera également



possible de se prononcer sur une réalisation des travaux en deux étapes (1. Programme scolaire avec les salles de classe ; 2. Salle de gym).

Planification (sous réserve de modifications) :

- Printemps 2024 : Lancement du concours
- CG de mai 2024 : Votation du crédit d'étude par le CG pour avancement du projet jusqu'en automne
- Eté 2024 : Résultats du concours
- CG d'octobre ou décembre 2024 : Votation des crédits d'investissement par le CG et mandat du bureau lauréat.
- 2025 : Nomination de la Commission de bâtisse
- 2026 : Mise à l'enquête, obtention du permis de construire, déploiement du projet et adjudication des mandats
- Fin 2028/2029 : Fin des travaux

4. Conclusion

Le Conseil communal et le groupe de travail Périmètre scolaire invitent le Conseil général à se prononcer sur les divers éléments mentionnés ci-dessus afin de pouvoir lancer le concours d'architecture au début 2024.

Message validé par le Conseil communal le vendredi 1er décembre 2023.

Le Conseil communal